



CAHIER DES CHARGES

6^{ème} Biennale d'art contemporain de Bourges

Maître d'ouvrage :

Commune de Bourges

Objet de la consultation :

Réalisation des supports de communication

Remise des offres :

Date limite de réception : 4 février 2012 à 16 heures

I - OBJET

La Ville de Bourges lance une consultation pour la réalisation des supports de communication de sa 6^{ème} **Biennale d'art contemporain**. En novembre 2012, elle réunira une dizaine d'expositions monographiques d'artistes accueillis dans les lieux institutionnels de la ville et un Panorama de la jeune création composé de trente à quarante artistes.

Cette édition de la Biennale a besoin d'une image forte et d'une identité visuelle plus cohérente et plus affirmée.

1. Définition de la ligne graphique (le visuel, les choix graphiques et typographiques) de la manifestation et ses déclinaisons :

- affiches 40 cm × 60 cm - 297 mm × 420 mm
- site Internet - catalogue - programme

La ligne graphique doit aussi être adaptable aux outils (réalisés en interne par la Ville de Bourges) suivants :

- toile 5 m × 10 m - affiches 3,20 m × 2,40 m - 120 cm × 176 cm
- dossier de presse - invitation - éléments de signalétique

2. La réalisation, le développement et la mise à jour du site internet de la Biennale :

Le site de la Biennale devra être mis en ligne au plus tard le **16 mars 2012** après validation de la Ville de Bourges.

Le site correspondant à l'adresse <http://www.biennaledebourges-lepanorama.fr> sert actuellement de support à l'appel à candidature au Panorama de la jeune création.

Le site devra comprendre :

- un texte qui présente la Biennale ;
- concernant les lieux institutionnels : une présentation des 10 artistes comprenant pour chacun un texte et quelques visuels - liens avec leur site internet ;
- concernant le Panorama de la jeune création : la liste des membres du jury - la liste des 30 à 40 artistes sélectionnés et liens avec leur site internet - une présentation de chacun d'eux comprenant un texte et quelques visuels ;
- devront y figurer les organisateurs et partenaires ;
- le programme et le dossier de presse ;
- un archivage des éditions précédentes.

3. La réalisation du catalogue de la Biennale d'art contemporain :

Ce catalogue de 110 pages environ doit répondre à une double fonction : celle de documenter les œuvres des artistes et celle d'informer les lecteurs. C'est à la fois un outil capable d'éclairer la démarche des artistes et un guide des expositions pour les visiteurs (professionnels, enseignants, grand public).

A ce titre, il devra être clair, léger et maniable, mais son format est libre. Le catalogue doit prendre en compte la spécificité de la manifestation composée de deux ensembles : les lieux institutionnels et le Panorama.

- par « réalisation du catalogue », il faut entendre :
 - la mise en page de la totalité des textes et visuels remis ;
 - la vérification de la présence des organisateurs et partenaires ainsi que les mentions obligatoires et logos ;
 - la vérification de la cohérence du catalogue, des règles typographiques ;
 - le suivi de l'impression à partir du **25 juin 2012**.
- la maquette finale doit être remise à la Ville de Bourges, pour validation, au plus tard le **2 juin 2012**.

4. La réalisation d'un programme :

Ce dépliant devra faire apparaître les lieux d'exposition (lieux institutionnels, Panorama de la jeune création et lieux « off » de la Biennale), ainsi que leurs coordonnées, et comportera un plan. Le dépliant ne donne aucune information sur les œuvres ou les artistes mais doit permettre au visiteur de se déplacer dans Bourges pour aller d'un lieu d'exposition à un autre.

Le format du dépliant est libre. C'est un document pratique qui doit pouvoir accompagner le visiteur tout au long de la manifestation.

- la réalisation du dépliant inclus la mise en page du document ;
- la maquette finale doit être remise à la Ville de Bourges, pour validation, au plus tard le **30 septembre 2012**.

5. Impressions affiches, catalogues et programmes :

Le soumissionnaire doit pour ces impressions obtenir plusieurs devis : il sollicite notamment les imprimeurs locaux. Le choix de l'imprimeur fait par le soumissionnaire tient compte du coût d'impression, des délais, des savoir-faire et des exigences qui s'éclairent à un projet lié aux pratiques de l'art contemporain.

- le montant global d'impression de l'affiche pour 1 000 exemplaires ne doit pas excéder 500 € TTC. ;
- le montant global d'impression du catalogue pour 1 500 exemplaires ne doit pas excéder 6 000 €. TTC. ;
- le montant global d'impression du dépliant pour 35 000 exemplaires ne doit pas excéder 5 500 €. TTC.

II. PIECES A FOURNIR

Le dossier de candidature doit comporter les références du soumissionnaire :

- attestation sur l'honneur jointe ;
- adresse du site professionnel ;
- portfolio des publications déjà réalisées (support papier) ;
- adresse de sites déjà réalisés ;
- note d'intention ;
- devis détaillé de l'ensemble des prestations.

III. CRITERES D'EVALUATION ET D'ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION

Critères :

- Qualité des productions graphiques, au vu du portfolio : 40 %
- Capacité de mise en œuvre du projet, au vu d'une note d'intention : 40 %
- Prix : 20 %

IV. MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le prix comprend toutes les prestations et interventions nécessaires jusqu'à l'achèvement de la mission.

La facturation présentée au paiement comportera les mentions légales :

- la raison sociale et l'adresse du titulaire ;
- le numéro de SIRET de la société ;
- le numéro de la Maison des Artistes, le cas échéant ;
- le numéro et la date de facturation ;
- la désignation des prestations réalisées ;
- les références du compte à créditer.

Le mode de paiement est le virement par mandat administratif.

Le soumissionnaire qui souhaite le versement d'acomptes devra le prévoir dans le devis. Le total des acomptes ne pourra excéder 50 % du coût total des prestations. Le solde sera versé à la livraison de la dernière prestation.

V. DELAIS

Les dossiers de réponse à la présente consultation devront parvenir par courrier sous enveloppe cachetée avec mention « **Ne pas ouvrir** » *Offre pour « Réalisation supports de communication 6^{ème} Biennale »* à l'adresse suivante :

Mairie de Bourges - Direction culture, tourisme et patrimoine
11 rue Jacques Rimbault - BP 628
18020 Bourges Cedex

ou déposés à la Direction de la Communication - au plus tard le **4 février 2012 à 16 heures.**

VI. AUDITION

A l'issue de l'analyse des offres, un jury sélectionnera 4 candidatures.

Ce jury est composé de représentants de la direction culture, de la direction de la communication et du service presse de la Ville de Bourges, du directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges, du coordinateur de la Biennale et d'un graphiste.

Les candidats sélectionnés présenteront leurs motivations pour le projet et sa bonne compréhension des enjeux de la Biennale en matière de communication.

Un courrier, papier ou électronique, sera alors adressé à chacun des candidats retenus pour participer à une audition dont la durée est fixée à quarante-cinq (45) minutes le **17 février 2012.**

Le choix définitif sera effectué à l'issue de cette audition.